

Date de la demande : / /
Nom et prénom du demandeur :	
Adresse du demandeur:	
☎ ☎ portable	
Adresse du projet :	
.....	
Section et n° du cadastre du projet :	

PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE

1. Un plan de situation de la parcelle (échelle 1/25000)
2. Un plan de masse du projet sur lequel figure l'installation d'assainissement non collectif, positionnée par rapport à son environnement (maison, arbres, puits).....voir page 2
3. Le présent formulaire dûment complété
4. Demande de suivi des travaux

Et éventuellement si nécessaire :

5. Autorisation de passage.....voir page 4
6. Autorisation de rejetvoir page 4

P R E S E N T A T I O N D U P R O J E T

1. NATURE DU PROJET

- CONSTRUCTION NEUVE
- Réhabilitation de l'existant

2. REALISATION DU PROJET

- NOM ET ADRESSE DU CONCEPTEUR :

.....



- NOM ET ADRESSE DE L'INSTALLATEUR PREVU :

.....



3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

- HABITATION INDIVIDUELLE AUTRE USAGE (PRECISER)..... NOMBRE DE CHAMBRES :

Résidence : principale secondaire

4. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

TERRAIN

- Superficie totale de la parcelle :m²
- Superficie disponible pour l'assainissementm²

ETUDES REALISEES SUR LE TERRAIN

ETUDE DU SOL :

- Une étude a-t-elle été réalisée sur ce terrain ? oui non

Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

- RESEAU DE SURFACE (FOSSE, CANIVEAUX, ...)
- infiltration sur la parcelle
- rétention (cuve, mare ...)
- autre, préciser

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit.

- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :

- faible <5%
- moy. Entre 5 et 10 %
- forte >10%

- Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à moins de 35 m des ouvrages ? oui non

- Si oui est-il destiné à la consommation humaine ? oui non

DEFINITION DU PROJET

1. PLAN DE MASSE AU 1/200 OU 1/500

SCHEMATISER ET POSITIONNER LE PLUS CLAIREMENT POSSIBLE :

- L'habitation,
- L'évacuation des eaux usées de l'habitation,
- Le prétraitement (fosse toutes eaux, ...) et la ventilation associée,
- Le traitement (filière d'infiltration ou filière drainée),
- Les arbres et la végétation, les surfaces imperméables destinées à l'être,
- Les bâtiments annexes (garages, piscine ...),
- Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle (si présents),
- Les axes de circulation,
- Les cours d'eau, fossé, mare etc...,
- Le système d'évacuation des eaux de pluie.

Joindre le plan de masse à votre demande.

2. DEFINITION DE LA FILIERE

LE DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT DES EAUX USEES

- EST-IL PREVU UN BAC A GRAISSE ? OUI NON SI OUI, VOLUME L
- Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles traitées ensemble ? oui non
- Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique ? m³
- FOSSE TOUTES EAUX : EST ELLE SITUEE A PLUS DE 10 M DE L'HABITATION ? OUI NON
- UNE VENTILATION HAUTE EST-ELLE PREVUE ? OUI NON
- UN EXTRACTEUR EOLIEN EST-IL PREVU ? OUI NON
- EST-IL PREVU UN PREFILTRE ? OUI VOLUME :
 OUI INCORPORE DANS LA FOSSE
 NON

DEFINITION DU PROJET

LE DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

FILIERE

DIMENSIONNEMENT

TRANCHEES D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR

NBRE DE TRANCHEES :,
LONGUEUR D'UNE TRANCHEE : M

ou lit d'épandage

surface : m²

ou lit filtrant non drainé à flux vertical

surface : m²

ou lit filtrant drainé à flux horizontal

surface : m²

ou lit filtrant drainé à flux vertical à massif de sable

surface : m²

ou lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolite

surface : m²

ou terte d'infiltration

surface : m²

- DISTANCE MINIMALE : PAR RAPPORT A L'HABITATION :M
PAR RAPPORT A LA LIMITE DE PARCELLE :M
PAR RAPPORT AUX ARBRES :M

*RAPPELS : - Le revêtement superficiel du dispositif de traitement doit être perméable à l'air et à l'eau. En particulier, tout revêtement bitumé ou bétonné est proscrié.
- L'emplacement de celui-ci doit être situé hors des zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule, hors cultures, plantations et zones de stockage de charges lourdes.*

- UN REJET DES EFFLUENTS EST-IL PREVU APRES TRAITEMENT ?
 oui non si oui, vers type d'exutoire (fossés, ruisseau ...) :
- AVEZ-VOUS UNE AUTORISATION DE REJET, VERS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL, ECRITE DU GESTIONNAIRE OU DU PROPRIETAIRE DE L'EXUTOIRE.
 OUI NON SI OUI, LA JOINDRE A VOTRE DEMANDE.
- Avez vous une autorisation de passage dans le cas où vous seriez obligé de passer dans une parcelle ne vous appartenant pas pour acheminer vos eaux usées.
 oui non Si oui, la joindre à votre demande

Le demandeur certifie sur l'honneur, l'exactitude de cette déclaration.

Il s'engage à ne réaliser l'installation d'assainissement non collectif qu'après réception d'un avis favorable, délivré par le SE2A, sur ce projet.

Date et signature du propriétaire :

Avis du Service du SPANC

Le

Le

FAVORABLE SUR PLAN

DEFAVORABLE

